



Ambulancier de
Transport
Non
Urgent de
Patients



Comment
s'inscrire ?



Comment s'inscrire ?

Cette brochure vous explique les conditions et modalités d'inscription à la formation ATNUP organisée par l'Institut Ilya Prigogine (IIP) en collaboration avec le Centre de Secours d'Uccle.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Votre inscription en 3 étapes :

1. **Présentez-vous au secrétariat de l'IIP** (durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous) à partir de la **mi-mai** (pour la session Q1) et de la **mi-octobre** (pour la session Q2) ; ou durant nos journées portes ouvertes.
2. **Produisez les 4 documents demandés** : votre diplôme, votre carte d'identité, votre extrait de casier judiciaire (modèle 2) et votre carte bancaire (acompte à payer de 150 EUR).
3. **Finalisez votre inscription** (paiement du solde dû).

ATNUP de base

Diplôme requis

- Être en possession du certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou secondaire du deuxième degré (CE2D) ; ou tout autre diplôme supérieur
- A défaut du CESI ou du CE2D, un test d'admission peut être proposé.

Passerelles

Pour la « **passerelle AMU > ATNUP** » :

- Être en possession du brevet de secouriste-ambulancier en aide médicale urgente (badge 112 en ordre de validité)

Pour la « **passerelle TMS > ATNUP** » :

- Être en possession de l'agrément provisoire en ordre de validité (5 années maximum).

Modalités d'inscription

- Les inscriptions se font **en présentiel au secrétariat** (il n'y a pas d'inscription en ligne ou par email) :

- Durant les heures d'ouverture du secrétariat
- Et/ou sur prise de rendez-vous

 02 560 29 59

 secretiat@institut-prigogine.be



Inscriptions possibles à partir de la **mi-mai** (pour la session Q1) et de la **mi-octobre** (pour la session Q2) ; ou durant nos journées portes ouvertes.

- Les frais d'inscription s'élèvent à :
 - **300 EUR** pour la formation ATNUP de base
 - Ou 250 EUR pour les formations passerelles AMU > ATNUP et TMS > ATNUP
 - (année 2025-2026)
- Un acompte de 150 EUR sera demandé à l'inscription.

Documents à produire le jour de votre inscription

1



Copie de votre diplôme

- Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou du deuxième degré (CE2D) ; ou tout autre diplôme supérieur
- **Pour les passerelles uniquement**, badge AMU (en ordre de validité) ou agrément provisoire TMS (en ordre de validité)

2



Votre carte d'identité

ou copie recto/verso

3



Votre carte bancaire

pour paiement de l'acompte 150 EUR

4



Votre extrait de casier judiciaire modèle 2

Questions fréquentes

Quelles sont les heures d'ouverture du secrétariat de l'Institut Ilya Prigogine ?

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30 – 10h30		07h30 – 10h30		
				12h00-13h00
	15h00-17h00		15h00-17h00	

En dehors de ces heures, nous vous remercions de nous contacter uniquement par mail à l'adresse suivante → secretariat@institut-prigogine.be

Questions fréquentes

Que faire si je ne dispose pas du certificat de l'enseignement secondaire du second degré ?

Si vous ne disposez pas du CE2D (ou CESI ou tout autre diplôme supérieur), la réussite d'un test d'admission sera nécessaire pour vous inscrire à la formation ATNUP de base.

Le test d'admission est organisé avant ou pendant le début de la formation. Il consiste en une épreuve de français (langage usuel et questions de fond) et en une épreuve de mathématiques (opérations fondamentales, pourcentages, règle de trois, système métrique, aires et volumes, appliqués aux soins de santé).

ATNUP

Questions fréquentes

Combien coûte la formation ATNUP ? **300 EUR** pour la formation ATNUP de base ou **250 EUR** pour les passerelles « AMU > ATNUP » et « TMS > ATNUP » (année 2025-2026). Un acompte de 150 EUR sera demandé à l'inscription.

Le coût comprend-il les certificats annexes ? **Oui**, la formation ATNUP de base comprend les certificats de réanimation BLS et PBLs, de secouriste et Stop the Bleed.

Le permis de conduire est-il nécessaire pour s'inscrire ? **Non**, vous ne devez pas posséder le permis de conduire pour vous former à l'ATNUP. Toutefois, votre futur employeur l'exigera certainement.

Questions fréquentes

Des supports de cours sont-ils prévus ? Oui, des présentations sont diffusées durant les cours. Des synthèses de ces présentations sont mises à votre disposition (par email et/ou via la plateforme électronique de l'Institut Ilya Prigogine : eCampus).

Par ailleurs, l'Institut Ilya Prigogine via la plateforme eCampus et le Conseil Européen de Réanimation via le système CoSy, vous donnent accès à de multiples ressources : synthèses des présentations, capsules vidéos, portefeuille de lectures, e-learning, etc.

Questions fréquentes

Puis-je être dispensé.e d'une partie de la formation si j'ai déjà suivi d'autres cours ? Oui, sur base d'une demande de valorisation de l'expérience ou de la formation. Le Conseil des Etudes analysera votre dossier et accordera (ou non) la dispense.

Attention : si vous avez déjà suivi une formation en premiers secours ou secourisme tout public, nous **déconseillons** la dispense de l'UE 2 Premiers secours organisée à l'attention de futurs professionnels de la santé.

Questions fréquentes

Y a-t-il un stage ambulancier ? Oui, la formation ATNUP de base (et la passerelle AMU>ATNUP) comprend un stage professionnel de minimum 40 heures dans un service ambulancier agréé.

Il vous appartiendra de trouver un service ambulancier agréé parmi la liste des agréments délivrés par l'autorité régionale compétente.

Attention : vous devez avoir validé les UE 1-2-3-4 (ou l'UE passerelle AMU>ATNUP) pour aller en stage professionnel ; vous ne pouvez donc pas entamer de démarche avec un service ambulancier avant cela (merci d'attendre la séance d'informations relative au stage durant votre formation).

ATNUP

Formation de base



Informations



Informations pédagogiques :

coordination.atnup@institut-prigogine.be

Informations administratives :

secretariat@institut-prigogine.be



Route de Lennik, 808 (bâtiment P)
1070 Anderlecht



+32 (0)2 560 29 59



www.institut-prigogine.be